

sentiments demeureront confiés à la seule sagesse du Roi, comme ils le sont maintenant très heureusement.

— Quelle est enfin la conclusion de cette opinion ?

— Dans une question si étendue, et qui entraîne au point de vue politique toutes les considérations imaginables, et très peu au point de vue de la loi, j'ai formé mon opinion avec toute la modestie et toute la discrétion qu'il convenait. Le danger d'être trop positif dans les opinions spéculatives est évident pour tout homme d'un esprit sain. Plus j'envisageais la question dans toutes ses parties, plus j'y trouvais des difficultés. J'ai pesé les faits et les raisonnements, sans pencher pour les hommes ni pour les partis ; mais à la fin de toutes mes recherches, j'ai trouvé très embarrassant de déterminer avec précision quel système de lois il convenait de donner à un peuple si éloigné de la mère patrie et dont nous connaissons si peu les coutumes et les besoins. Ma manière de procéder a été celle-ci. J'ai recueilli tous les faits tels qu'on me les représentaient, ou tels qu'ils avaient été acceptés par le gouvernement du Roi. Ensuite j'ai réuni, pour mes deux collègues, tous les faits et les raisonnements probables afin qu'ils pussent en déduire une décision plus claire. J'ai tiré aussi mes propres conclusions ; mais elles n'étaient pas positives, et pouvaient être modifiées par de meilleurs raisonnements. Voilà pourquoi dans tout le cours de la question, j'ai adopté le style et la manière que Cicéron appelle le *deliberativum genus dicendi*. J'ai soumis le tout à la sagesse de Sa Majesté en Conseil, aidée d'opinions et d'arguments d'une bien plus haute autorité que la mienne.

— Vous souvenez-vous de quelques parties de l'opinion que vous avez émise ?

— J'ai déjà répondu, que si la chambre veut s'adresser à Sa Majesté, sans nul doute, elle l'aura en entier. De mon côté, je n'ai aucune objection ; mais ma mémoire me fait défaut pour répéter un ouvrage si étendu. S'accorde-t-elle en entier ou en partie avec le bill maintenant devant la chambre ? Je ne connais pas ce bill officiellement. Un papier imprimé, qui a pour titre *A bill relative to the government of Quebec*, m'a été communiqué accidentellement, il y a deux jours par un de mes amis. N'ayant pas l'honneur de faire partie de cette chambre, je ne puis, selon ses règlements, prendre connaissance de quoi que ce soit qui y est proposé. Si elle voulait me soumettre ce bill, je l'emporterais